

**PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE**  
**DU COLLEGE INTERNATIONAL DE VALBONNE**  
(Version initiale du 10 mai 2020)

## LE CONTEXTE

Le 13 avril 2020, le Président de la République a annoncé un « déconfinement » progressif à partir du 11 mai 2020.

Le 28 avril 2020, le Premier Ministre a présenté la stratégie nationale de déconfinement à l'Assemblée Nationale et la reprise des cours en 6ème et 5ème à compter du 18 mai 2020.

Ces éléments ont été confirmés pour ce qui nous concerne le 7 mai 2020.

Le Plan de reprise d'activité du Collège International de Valbonne fixe les modalités pratiques de la reprise dans le respect des recommandations de sécurité définies par le gouvernement et consignées dans le [Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées](#).

Il est en cohérence avec le Plan de reprise d'activité du Centre International de Valbonne, présenté pour avis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en sa séance du 7 mai 2020, et approuvé à l'unanimité.

Il sera lui-même présenté à la Commission Hygiène et Sécurité du Collège International de Valbonne le 12 mai 2020.

En date du 30 avril 2020, les parents d'élèves de 6ème et 5ème ont été interrogés pour savoir s'il souhaitaient que leur enfant soit accueilli au collège à compter du 18 mai 2020, et, dans cette hypothèse, s'ils souhaitaient qu'il prenne ses repas à la cantine, sachant qu'il disposerait pour déjeuner d'un temps de 30 minutes.

A la clôture de l'enquête, le 3 mai à 18h00, nous avons enregistré 252 réponses. 56% des répondants, correspondant à 141 élèves, souhaitent que leur enfant soit accueilli au collège, 42%, correspondant à 107 élèves, qu'ils prennent ses repas à la cantine.

Les personnels dits à risque<sup>1</sup> en raison d'autres pathologies fixées réglementairement par le Haut Comité de Santé Publique, ou vivant avec des personnes à risque, ont été informés de la possibilité de poursuivre leur activité à distance, ou, lorsque cela s'avère impossible de solliciter un arrêt de travail indemnisé dans les mêmes conditions qu'actuellement. Ils veilleront à faire établir un certificat médical dans les formes prescrites et à nous le transmettre.

Les personnels rencontrant des difficultés en matière de garde d'enfants de moins de 16 ans pourront également poursuivre leur activité à distance jusqu'à la fin du mois de mai.

## **LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ ET LEURS CONSÉQUENCES SUR NOTRE ORGANISATION**

La sécurité des élèves et des personnels l'emporte sur toute autre considération.

L'obligation qui nous est faite d'assurer en parallèle l'accueil des élèves dans l'établissement et la prise en charge à distance de ceux qui feront le choix de rester à leur domicile ne doit pas se traduire par un alourdissement de la charge de travail des personnels ou des élèves en fonction de leur statut.

Le retour en classe est l'occasion de rétablir un lien avec l'école, ses camarades, ses professeurs.

Il doit permettre aux élèves d'exprimer leur ressenti après neuf semaines de confinement et d'être accompagnés. A ce titre, une cellule d'écoute et de suivi

---

<sup>1</sup> Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- ▶ les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- ▶ les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ▶ les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- ▶ les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- ▶ les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ▶ les malades atteints de cancer sous traitement.
- ▶ les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
  - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm<sup>3</sup>,
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- ▶ les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- ▶ les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m<sup>2</sup>)
- ▶ les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

mobilisant les personnels médico-sociaux et d'orientation est mise en place. Elle travaille en lien avec la cellule de veille.

Le retour en classe doit également permettre aux professeurs de faire un « état des lieux » et de mettre en place un accompagnement adapté à la situation de chacun dans une logique de consolidation afin d'éviter que les difficultés nées du confinement ou renforcées à cette occasion ne s'ancrent durablement.

Les exigences en termes de programmes sont redéfinies sur la base d'objectifs pédagogiques prioritaires ou [Attendus de fin de 6ème](#) et [Attendus de fin de 5ème](#), et des [Recommandations pédagogiques du Conseil Scientifique de l'Education Nationale](#) (documents joints).

De ces trois principes découlent nos choix d'organisation.

Une attention toute particulière est accordée à la limitation du brassage des élèves et à la préservation d'espaces de travail personnels.

Bien que le nombre d'élèves accueillis représente environ 10% de nos effectifs, les cours sont étalés sur l'ensemble de l'établissement.

Une signalétique est mise en place pour leur permettre de s'orienter et éviter autant que faire se peut que les classes ne se croisent.

Les salles sont attribuées à des classes ou groupes d'élèves d'une classe donnée.

Une place, toujours la même, est attribuée à chaque élève.

La répartition des salles se fait en fonction des blocs sanitaires et des lieux requalifiés en cours de récréation (cf. tableau synthétique page suivante).

La rentrée et la sortie sont échelonnées, de même que les récréations.

Les élèves sont accueillis au sein de leurs classes d'origine par leurs professeurs.

Dès lors que le nombre d'élèves d'une classe donnée est supérieur à 15, les élèves sont répartis en deux groupes en fonction notamment des langues de section ; ils sont alors présents au collège selon un rythme bi-mensuel.

## SALLES, BLOCS SANITAIRES ET RECREATIONS

Code couleur de la classe	Divisions	Salles principales (en gras) et annexes (fond gris)			Bloc sanitaire	Récréation
		A202	A203	A204		
	6ème 1	A202	A203	A204	Bloc 1 Secteur A205	Vie scolaire bas
	6ème 2	A205	A206	A208	Bloc 1 Secteur A205	Vie scolaire haut
	6ème 3	A209	A210	A211	Bloc 1 Secteur A205	Devant bâtiment Physique
	6ème 4	B319	B320	B321	Bloc 4 Secteur B222	Terrasse après la B318
	6ème 5	A301	A302	A303	Bloc 2 Secteur B218	Vie scolaire haut en décalage avec les 6ème 2
	6ème 6	A305	A309		Bloc 2 Secteur B218	Parvis salle des professeurs
	5ème 1	B315	B316	B317	Bloc 3 Secteur B315	Patio devant les salles
	5ème 2	A306	A307	A310	Bloc 3 Secteur B315	Patio devant labo géo
	5ème 3	B218	B219	B220	Bloc 4 Secteur B222	Terrasse B 200
	5ème 4	B322	B323	B324	Bloc 4 Secteur B222	Forêt
	5ème 5	A103	A104	A105	Bloc 1 Secteur A205	Devant bureau Mime Regnaut
	5ème 6	A403	A404	A405	Bloc 2 Secteur B218	Devant les salles

Les enseignements fonctionnant sur une logique de groupes (enseignement de section, enseignement scientifique et LV2 en 5ème) sont supprimés ou réorganisés selon une logique de classe, de sorte qu'il n'y ait aucun brassage d'élèves. Dans ce cas précis, il pourra arriver qu'un élève soit exceptionnellement pris en charge par le professeur d'un autre groupe de niveau.

Les professeurs partagent leur obligation réglementaire de service entre enseignement à distance pour tous et enseignement en présentiel pour les seuls élèves volontaires.

L'idée, qui sera soumise au Conseil pédagogique du Collège le 12 mai 2020, est de fournir les supports de cours pour tous les élèves à distance, dans une forme et selon des modalités qu'il appartient à chaque enseignant de déterminer, le travail en classe permettant de revenir sur les notions ayant pu poser problème et de vérifier les acquisitions à travers des exercices d'application que les élèves ayant choisi l'enseignement à distance réaliseront à la maison, en autonomie.

Des sessions d'aide aux devoirs, encadrées par des assistants d'éducation, sont programmées.

Les récréations et activités sportives sont organisées conformément aux recommandations du protocole sanitaire (pages 35-36 et 38-39). Nous attirons en particulier l'attention des parents sur la nécessité d'habiller leurs enfants en tenue de sport pour les cours d'EPS en l'absence de vestiaires.

Il n'est laissé aucune plage libre dans l'emploi du temps des élèves.

Les cours des professeurs sont regroupés dans la mesure du possible pour limiter leurs déplacements.

Les modalités d'accueil dépendent de la disponibilité effective des enseignants et assistants d'éducation. Elles sont donc variables d'une classe à l'autre et susceptibles d'évoluer dans le temps.

Dans l'hypothèse d'une modification d'emploi du temps, les élèves et les parents en seraient immédiatement informés.

Le retour en classe vaut acceptation de participation à l'ensemble du programme proposé et engagement d'assiduité.

## LES CINQ FONDAMENTAUX DU PROTOCOLE SANITAIRE

### **Le maintien de la distanciation physique :**

Les autorités sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes.

Le fonctionnement de l'établissement est adapté pour respecter ce principe rappelé dans les lieux critiques par un marquage au sol.

Les entrées dans l'établissement sont limitées et encadrées pour les personnels. Les parents et les élèves non inscrits au programme de reprise d'activité ne sont pas autorisés à y pénétrer.

### **L'application des gestes barrière :**

- se laver très régulièrement les mains,
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,

constitue la mesure de prévention la plus efficace contre la propagation du virus.

Elle fait l'objet d'une vigilance particulière.

Un lavage à l'eau et au savon de toutes les parties des mains, pendant au moins trente secondes avec un séchage soigneux, en utilisant une serviette en papier jetable est assuré régulièrement : il est notamment réalisé à l'arrivée dans l'établissement avant l'entrée en cours, à l'issue de la récréation, avant et après le repas et dès l'arrivée au domicile.

Dans les lieux éloignés des blocs sanitaires, une solution hydro-alcoolique peut être utilisée.

Le port d'un masque grand public est obligatoire pour le personnel et les élèves, partant du principe que la distanciation physique risque de ne pas être respectée pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation.

Le masque est fourni par l'Administration pour les personnels et par les familles pour les élèves.



**EMPLOIS DU TEMPS DES ELEVES DE CINQUIEME DU 18 MAI AU 3 JUILLET 2020**

Classe 1 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>0915</b> St Angéles : 0915 St Almand : 0914 St Julien : 0917					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-0950		Mathématiques : M. Nouvelot		Séance 1 St Angéles : P1 Séance 1 St Al : Mme Dubé	EPS : M. Bigard
0950-1045					Aide aux devoirs : AED
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240			Technologie : Mme Hinda	Arts Plastiques : Mme Angenot	
1240-1345			SVT : Mme Arnaud	Lavage des mains et déjeuner	EPS : M. Bigard
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains et déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 1 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>0915</b> St Angéles : 0915 St Almand : 0914 St Julien : 0917					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains			
0945-0950		Mathématiques : M. Nouvelot			
0950-1045				Séance 1 : St Angéles P1	Aide aux devoirs : AED
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240			Aide aux devoirs : AED		EPS : M. Bigard
1240-1345			Sciences physiques : Mme Allier	HG : Mme Masse	
1345-1440			Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains et déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 2 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>1020</b> St Angéles : 1020 St Al : 1027 St Ju : 1030					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	
0945-1040		Mathématiques : Mme Marcadet		Séance 2 St Angéles : P2 Séance 2 St Al : Mme Cousseau	
1040-1045					Aide aux devoirs : AED
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240		Education musicale : M. Pelletier		SVT : Mme Arnaud	
1240-1345		HG : M. Barber		Technologie : Mme Hinda	
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 2 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>1020</b> St Angéles : 1020 St Al : 1027 St Ju : 1030					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	
0945-1040		Mathématiques : Mme Marcadet			
1040-1045				Séance 2 St Julien : Mme Angéles	Aide aux devoirs : AED
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240		Arts plastiques : Mme Angenot			
1240-1345		Aide aux devoirs : AED		Sciences Physiques : M. Roulier	
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 3 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>0920</b> St Angéles : 0920 St Al : 0927					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-0950		Education musicale : M. Pelletier		Séance 3 St Angéles : P3 Séance 3 St Almand : Mme Cousseau	
0950-1045				Français : Mme Courdon	Aide aux devoirs : AED
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240		EPS : Mme Borda	SVT : M. Dumais		Education musicale : M. Pelletier
1240-1345		Technologie : Mme Hinda			Lavage des mains avant déjeuner Déjeuner
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	
1440-1545				Déjeuner	

Classe 3 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>0920</b> St Angéles : 0920 St Al : 0927					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-0950		Français : Mme Courdon		Séance 3 St Angéles : P3 Séance 3 St Al : Mme Cousseau	
0950-1045				Mathématiques : Mme Marcadet	Aide aux devoirs : AED
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240		EPS : Mme Borda	SVT : M. Dumais		Sciences Physiques : Mme Filippi
1240-1345		Lavage des mains et déjeuner			Lavage des mains et déjeuner
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	
1440-1545				Déjeuner	

Classe 4 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>0920</b> St Angéles : 0920 St Al : 0927 St Cl : 0924					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-1040		EPS : M. Mestourne		Séance 4 St Angéles : P4	Mathématiques : Mme Marcadet
1040-1045				Séance 4 St Cl : Mme Ma	Aide aux devoirs : AED
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240		Technologie : Mme Hinda			
1240-1345		SVT : M. Dumais		Français : Mme Courdon	HG : Mme Masse
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 4 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>0920</b> St Angéles : 0920 St Al : 0927 St Cl : 0924					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-1040		EPS : M. Mestourne			Mathématiques : Mme Marcadet
1040-1045				Séance 4 St Angéles : P4 Séance 4 St Cl : Mme Ma	Aide aux devoirs : AED
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240		Aide aux devoirs : AED		Français : Mme Courdon	Séance 4 St Angéles : P4 Séance 4 St Cl : Mme Ma
1240-1345		Physique : M. Dumais			
1345-1440				Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 5 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>1010</b> St Cl : 1010 St Angéles : 1008 St Al : 1008					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-0948		Sciences Physiques : M. Barthe			Technologie : M. Lecaube
0948-1045					Mathématiques : Mme Pic
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240		Séance 5 St Cl : Mme Ma Séance 5 St Angéles : P5 Séance 5 St Al : Mme Ma		Mathématiques : Mme Pic	
1240-1345		Séance 5 St Angéles : P5 Séance 5 St Cl : Mme Ma		Arts plastiques : Mme Angenot	
1345-1440		Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner		Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 5 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>1010</b> St Cl : 1010 St Angéles : 1008 St Al : 1008					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	Amis des élèves Lavage des mains
0945-0948		SVT : M. Dumais			Mathématiques : Mme Pic
0948-1045					Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1045-1140			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1140-1240		Séance 5 St Angéles : P5 Séance 5 St Cl : Mme Ma Séance 5 St Al : Mme Ma		Français : Mme Lorty	
1240-1345		Séance 5 St Angéles : P5 Séance 5 St Cl : Mme Ma			HG : Mme Masse
1345-1440		Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner		Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 6 <b>EMMANUELE A</b> Salla <b>1010</b> St Cl : 1010 St Angéles : 1008 St Al : 1008 St Angéles : 1008					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	
0945-1040		EPS : Mme Béringuer		Séance 6 St Cl : Mme Ma	
1040-1045				Français : Mme Petit	
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240		Séance 6 St Angéles : P6 Séance 6 St Cl : Mme Ma		Français : Mme Petit	
1240-1345		Séance 6 St Angéles : P6 Séance 6 St Cl : Mme Ma		Technologie : M. Lecaube	
1345-1440		Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner		Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

Classe 6 <b>EMMANUELE B</b> Salla <b>1010</b> St Cl : 1010 St Angéles : 1008 St Al : 1008 St Angéles : 1008					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDEDI
0845-0945		Amis des élèves Lavage des mains		Amis des élèves Lavage des mains	
0945-1040		EPS : Mme Béringuer			
1040-1045				Séance 6 St Angéles : P6 Séance 6 St Cl : Mme Ma	Aide aux devoirs : AED
1045-1145			Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe	Recréation Lavage des mains avant le retour en classe
1145-1240				Français : Mme Petit	
1240-1345		Séance 6 St Angéles : P6 Séance 6 St Cl : Mme Ma			
1345-1440		Lavage des mains avant déjeuner	Lavage des mains avant déjeuner		Lavage des mains avant déjeuner
1440-1545				Déjeuner	

## **La limitation du brassage des élèves :**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Cet aspect est très largement pris en compte dans notre organisation.

Une attention particulière est portée aux points suivants :

- l'arrivée et le départ de l'école,
- la circulation hors temps de classe dans les bâtiments,
- la circulation depuis et vers les installations sportives
- les récréations.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements :**

Ils sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les personnels d'entretien sont informés et formés quant aux mesures à appliquer en matière de nettoyage et de désinfection, conformément aux fiches thématiques du protocole sanitaire de Ministère de l'Education Nationale.

Un nettoyage et une désinfection adaptée ont lieu avant la rentrée des personnels et des élèves.

Un nettoyage approfondi, comprenant une désinfection, est assuré quotidiennement.

Les surfaces fréquemment touchées comme les poignées de porte ou les robinets sont désinfectés plusieurs fois par jour.

Au sein de la classe, les équipements collectifs (rideaux, portes, fenêtres, interrupteurs...) sont manipulés par les seuls enseignants.

Un kit de nettoyage/désinfection est mis à disposition de l'ensemble des personnels pour le traitement de leur espace de travail (bureau, chaise, clavier, tableau) et des équipements collectifs qu'ils seraient amenés à manipuler.

Le mobilier et les équipements inutilisés sont préférentiellement remisés ou a minima neutralisés.

L'accès à la salle des professeurs est condamné, de même que l'accès aux locaux partagés, à la reprographie et au CDI. Le document numérique se substitue, dans toute la mesure du possible, au document papier.

### **La formation, l'information et la communication :**

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les personnels à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Les personnels seront formés le 13 mai 2020 aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Les parents sont informés de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière, la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant et la prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école.

Ils s'engagent, en cas de symptômes ou de fièvre ( $T > 37,8^{\circ}\text{C}$ ) à ne pas envoyer leur enfant au collège. Le principe d'éviction s'applique également aux personnels.

La procédure de gestion d'un cas COVID est précisée aux pages 52 à 54 du [Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées](#).

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire pour que la mise en oeuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap, pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou un accompagnement adapté.

Les [kits de communication fournis par le ministère de l'Éducation nationale](#) sont mis à la disposition des personnels, et des familles dans leur version numérique.

Une campagne d'affichage est réalisée dans tous les lieux stratégiques de l'établissement.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui aux actions de sensibilisation.

## ORGANISATION DE LA DEMI-PENSION

Notre prestataire, API-Restaurant, dispose de procédures sanitaires renforcées et s'engage notamment à déployer les moyens suivants :

- instructions sur les gestes barrière et la surveillance médicale du personnel,
- équipement de protection des équipes (masque complété par le port d'une visière au service,
- instruction de cadrage des approvisionnements, de manière à maîtriser les distanciations aux points d'entrées des restaurants,
- instruction de cadrage des bonnes pratiques sanitaires en production (organisation des distanciation, lavage des mains...)

Des mesures organisationnelles concertées complètent les procédures sanitaires et en renforcent les effets :

API Restauration	CIV
Affichage des consignes de protection individuelle et de distanciation sociale dans les zones du restaurant.	Affichage des consignes de protection individuelle et de distanciation sociale dans les zones d'accès au restaurant & les zones collectives.
	Approvisionnement des sanitaires convives en gel lavant désinfectant et en solution hydroalcoolique. Mise en place d'une solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du restaurant.
	Maintien des portes d'entrée ouvertes en continu pour éviter les manipulations.
Préparation en amont des plateaux avec verre, couverts et serviette et les distribuer individuellement, à l'entrée du restaurant.	

API Restauration	CIV
	<p>Installation d'un repérage au sol dans la zone de distribution et d'encaissement distant d'au moins 1 mètre pour permettre la distanciation physique obligatoire</p> <p>Mise en place un guide-file si besoin pour séparer les circuits de circulation</p>
<p>Simplification de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- abandon des prestations collectives et du libre service</li> <li>- abandon des couverts de service</li> <li>- abandon du libre service pour le pain</li> <li>- limitation à deux hors d'oeuvre dressés</li> <li>- limitation à deux desserts dressés</li> <li>- limitation à deux plats dressés (un poisson et une viande) par service</li> <li>- limitation à deux accompagnements (1 légume vert et un féculent)</li> <li>- maintien des grillades dans la limite de la distanciation nécessaire durant l'attente</li> <li>- présentation des fruits en contenant</li> <li>- suppression de la table à condiments remplacés par des condiments conditionnés individuellement</li> <li>- suppression des salières et poivrières en salle à manger remplacées par des conditionnements individuels</li> <li>- suppression des carafes en salle à manger</li> <li>- abandon des approvisionnements des comptes convives en espèce et/ou chèques</li> <li>- approvisionnement des comptes convives uniquement par CB « sans contact » ou par internet lorsque le système est en place</li> <li>- mise en place pour le personnel, en contact directement avec le client, d'une visière de protection faciale en plus du masque</li> </ul>	<p>Mise en place en salle à manger d'une organisation permettant la distanciation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- retrait d'une chaise sur deux</li> <li>- espacement des tables</li> <li>- mise déplace si possible et si nécessaire d'un chemin de sortie différent de celui de l'entrée</li> </ul>
<p>Renforcement des opérations de désinfection des rampes à plateaux, des micro-ondes, des tables, des chaises...</p>	<p>Renforcement du nettoyage des sanitaires convives, des portes et des accès convives</p>
	<p>Aération des espaces de façon continue et coupure de la climatisation</p>

API Restauration	CIV
Attribution des équipements de protection individuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- visière de protection personnelle</li> <li>- masque de protection des voies aériennes</li> <li>- charlotte</li> <li>- gants</li> <li>- kit visiteur intégral pour toute personne étrangère au service</li> </ul>	Attribution des équipements de protection individuels aux personnels du CIV et de vie scolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- masque de protection individuelle</li> <li>- solution hydro-alcoolique</li> </ul>
Proposition d'un repas complet à emporter sous réserve d'une pré-commande	
Ouverture élargie possible de la plage horaire de service du restaurant (selon la fréquentation et dans la limite d'une organisation compatible avec les mesures gouvernementales)	

Les menus proposés sont susceptibles de déroger aux obligations figurant sur les engagements commerciaux contractés par API-Restauration, en raison de fortes perturbations en approvisionnements (notamment en produits frais).

Dans un objectif partagé de garantir à la fois une prestation de restauration en toute sécurité et de maîtrise des coûts, il est nécessaire d'avoir une évaluation précise des effectifs. Elèves et personnels seront donc amenés à s'inscrire le mercredi pour la semaine suivante.

## TRANSPORTS

Le Collège International de Valbonne est un établissement atypique à plus d'un titre et en particulier par son ère de recrutement.

Les transports scolaires n'achèment qu'une part limitée de nos collégiens. Le réseau Envibus a néanmoins été informé de l'organisation retenue dans le cadre de notre Plan de Reprise d'Activité et de ses conséquences en termes d'entrée et de sortie de l'établissement.

Avant de confirmer l'inscription de leur enfant à notre programme d'activité, les parents devront s'assurer de leur capacité à l'acheminer et à en assurer le retour dans le respect des horaires établis.

Ils sont informés de ce qu'il n'y aura pas d'étude en dehors de celles prévues à l'emploi du temps de leur enfant.

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Fonction / Structure	Contact	N° de téléphone
Agent d'accueil	M. BARTHELEMY	04 92 96 52 00
Médecin scolaire	Dr BEYER	04 93 12 34 72
Infirmière scolaire	Mme FERRASSE, Mme GRATPANCHE, Mme OUDIN	04 92 96 52 22
Hôpital La Fontonne		04 97 24 77 77
SAMU		15
Gendarmerie		04 93 65 22 40
Mairie		04 93 12 31 00
Envibus		04 89 87 72 00

Le Plan de Reprise d'Activité sera présenté et soumis pour avis :

- à la Commission Hygiène et sécurité du Collège International de Valbonne pour les aspects sanitaires, le 12 mai 2020,
- au Conseil Pédagogique du Collège International de Valbonne pour les aspects pédagogiques, le 12 mai 2020,
- au Conseil d'Administration du Collège International de Valbonne sur l'ensemble des aspects, le 14 mai 2020.

Toute personne pénétrant sur le site du Collège International de Valbonne, et a fortiori participant au programme d'activité proposé, reconnaît implicitement en avoir pris connaissance, en acceptant l'esprit et le contenu et s'engage à s'y conformer pleinement.